

Afrique du Sud



Faits marquants

- Des propositions d'amendement de la législation sud-africaine sur les réfugiés, qui auraient donné aux autorités de nouveaux pouvoirs très étendus pour arrêter et expulser des demandeurs d'asile, ont été abandonnées après que l'UNHCR a exprimé son inquiétude à cet égard.
- Quelque 800 réfugiés ont reçu des certificats leur permettant de solliciter le statut de résident permanent en Afrique du Sud. Pour la première fois, on comptait des Congolais parmi les bénéficiaires de cette mesure.
- Dans le cadre du projet gouvernemental de résorption des demandes d'asile en instance, 30 000 dossiers en souffrance ont été traités.
- L'initiative d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été lancée en Afrique du Sud. Des risques et solutions clés en matière de protection ont été identifiés dans le cadre d'évaluations participatives réunissant l'UNHCR, les pouvoirs publics, les ONG et les réfugiés.

Environnement opérationnel

Le Gouvernement a maintenu un régime d'asile ouvert en 2006, garantissant la liberté de circulation et l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'emploi ainsi qu'à de nombreux services médicaux et éducatifs. La population totale de réfugiés et de demandeurs d'asile était estimée à 160 000 personnes, résidant en majorité dans des centres urbains.

Le Gouvernement a formé le projet ambitieux de venir à bout des quelque 110 000 demandes d'asile en attente. Dans cette optique, de nouvelles structures de gestion des procédures d'asile ont été mises en place dans les cinq principales agglomérations du pays. Au cours de l'année, les autorités sont parvenues à traiter 30 000 dossiers en souffrance. Cependant, ces avancées ont été négativement compensées par le nombre de nouvelles requêtes, qui a pratiquement doublé par rapport à 2005 pour atteindre 53 000. Comme il est très difficile pour les étrangers d'obtenir des permis de travail en Afrique du Sud, de nombreux migrants économiques tentent de régulariser leur situation en demandant l'asile. Cette situation pèse sur le régime d'asile dans son ensemble, comme le confirme le faible taux de reconnaissance du statut en 2006, avec seulement 15 pour cent de décisions positives.

La présence de migrants économiques ralentit la procédure d'asile et réduit les chances des personnes dont la requête est légitime de voir leur dossier évalué dans un délai raisonnable. La Haute cour de justice de Pretoria a nommé un enquêteur spécial pour examiner les modalités d'accès au réseau gouvernemental de bureaux d'accueil des réfugiés. Son rapport intérimaire a été commenté en détail par l'UNHCR et est actuellement à l'étude auprès des instances gouvernementales. Il préconise des changements drastiques, notamment la mise en place d'un système de traitement accéléré dans lequel toutes les demandes feraient l'objet d'une décision dans un délai de 24 heures.

L'UNHCR a observé une recrudescence des sentiments xénophobes dans le pays en 2006 : les étrangers sont de plus en plus souvent rendus responsables de la montée de la criminalité et accusés de priver d'emplois les Africains du Sud. Les inquiétudes de l'Organisation à cet égard se sont cristallisées au cours de l'année autour de cinq attaques, qui ont coûté la vie à 20 réfugiés et demandeurs d'asile somaliens.

Réalisations et impact

Objectifs principaux

Les principaux objectifs de l'UNHCR en Afrique du Sud étaient les suivants : aider le Gouvernement à résorber les demandes d'asile en instance et à mettre en place une procédure accélérée de traitement des nouvelles demandes ; renforcer la capacité des partenaires au sein du Gouvernement et de la société civile à offrir protection et assistance aux réfugiés. L'Organisation entendait également faciliter l'accès des réfugiés aux services disponibles au niveau local afin de favoriser leur autosuffisance, répondre aux besoins élémentaires des groupes vulnérables et promouvoir des solutions durables pour les réfugiés.

Protection et solutions

Les flux migratoires mixtes arrivant dans le pays demeurent le principal problème en matière de protection. Comme la détermination du statut de réfugié est gérée par le

Gouvernement, l'UNHCR s'est attaché en priorité à former les agents des services d'immigration et les responsables chargés de déterminer l'admissibilité, nouvellement recrutés par le ministère chargé d'établir l'Intérieur. Par ses interventions, l'UNHCR a obtenu le retrait de propositions d'amendement qui auraient considérablement durci la législation du pays en matière d'asile, imposant de nouvelles épreuves aux demandeurs d'asile. Par la suite, le Gouvernement a accepté de collaborer étroitement avec l'UNHCR aux fins de la révision des amendements en 2007.

Pour remédier aux insuffisances cernées lors du lancement de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité en Afrique du Sud, l'UNHCR a pris diverses mesures, consistant notamment à financer des interprètes pour le projet gouvernemental de résorption des demandes d'asile en attente, à valider les qualifications scolaires ou techniques des réfugiés, et à soutenir des garderies gérées par la communauté réfugiée pour permettre aux mères réfugiées de travailler. Fait significatif, un certain nombre d'initiatives ont été prises par des partenaires de l'UNHCR, notamment par le Conseil municipal du Cap, qui a aidé un groupe de femmes réfugiées hébergées au foyer de Bonne Espérance à assurer des services de restauration collective pour les membres du Conseil.

Le Comité permanent pour les réfugiés a délivré des certificats permettant à 800 réfugiés somaliens et congolais de solliciter le statut de résident permanent, une avancée capitale en vue de l'intégration sur place. Les réfugiés ont également bénéficié de mesures de promotion de l'autosuffisance, comprenant des formations professionnelles, des cours de langue et des prêts aux petites entreprises.

Malgré la tenue en 2006 d'une réunion de la Commission tripartite Angola-Afrique du Sud-UNHCR, destinée à raviver l'intérêt des réfugiés angolais pour le rapatriement librement consenti, ces derniers se sont montrés peu désireux de regagner leur pays. L'UNHCR a suggéré au Gouvernement d'opter pour une approche similaire à celle adoptée dans les années 90 à l'égard des réfugiés mozambicains, en proposant le statut de résident permanent à ceux qui souhaitent rester dans le pays. Environ 70 réfugiés ont quitté l'Afrique du Sud en 2006 pour être réinstallés dans des pays tiers.

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

| Type de population | Origine | Total | Nb pers. assistées par l'UNHCR | % femmes | % < 18 ans |
|--------------------|---------------------|---------|--------------------------------|----------|------------|
| Réfugiés | RDC | 10 800 | 2 400 | - | - |
| | Somalie | 7 800 | 1 000 | - | - |
| | Angola | 5 800 | 300 | - | - |
| | Burundi | 2 200 | 700 | - | - |
| | Rwanda | 1 300 | 800 | - | - |
| | République du Congo | 1 200 | 400 | - | - |
| | Pays divers | 6 100 | 300 | - | - |
| Demandeurs d'asile | Pays divers | 131 100 | 20 700 | - | - |
| Total | | 166 300 | 26 600 | | |

Activités et assistance

La plupart des activités répertoriées ci-après, quoique exécutées en Afrique du Sud, ont été budgétées et comptabilisées comme des activités régionales ; le rapport financier les concernant est donc inclus dans le chapitre Afrique australe.

Activités génératrices de revenus : huit ateliers d'entraînement aux entretiens d'embauche ont été organisés, et environ 70 réfugiés ont reçu des microprêts. L'UNHCR a aidé une douzaine de réfugiés, notamment des médecins, des ingénieurs et des comptables, à obtenir la validation de leurs diplômes et attestations de compétences professionnelles afin de pouvoir exercer en Afrique du Sud.

Appui opérationnel aux partenaires : l'UNHCR a pris en charge l'essentiel des frais encourus par ses partenaires, y compris des frais de perfectionnement du personnel, pour leur permettre de dispenser des services d'une qualité adéquate aux réfugiés.

Assistance juridique : un réseau d'orientation juridique a prodigué à quelque 6 200 réfugiés une assistance qui leur a permis de faire appel de décisions négatives, d'accéder à des services publics et d'obtenir les certificats nécessaires pour solliciter le statut de résident permanent. Des formations destinées à accroître le respect des droits des demandeurs d'asile à leur arrivée sur le territoire ont été organisées à l'intention de fonctionnaires du ministère de l'Intérieur et des services de police.

Besoins domestiques : l'UNHCR a prodigué une assistance d'urgence (vivres et abris) à quelque 2 600 réfugiés, afin de subvenir à leurs besoins élémentaires pour une période de trois mois.

Éducation : l'UNHCR a pris en charge les frais de scolarité de plus de 1 700 enfants réfugiés pour leur permettre de fréquenter l'école primaire et secondaire, et a obtenu pour de nombreux autres l'exemption des frais de scolarité, ce qui a conduit à une amélioration significative de l'accès des réfugiés à l'éducation en 2006. Au titre de la promotion de l'autosuffisance, plus de 300 réfugiés ont bénéficié de formations professionnelles, et plus de 560 ont suivi des cours de langue. Des services de garderie ont pris en charge plus de 300 enfants réfugiés pour permettre à leurs mères de travailler.

Santé et nutrition : les transferts de réfugiés vers les cliniques et hôpitaux publics, ainsi que les efforts constants de défense de la cause et de pression pour obtenir l'accès des réfugiés aux services de santé publique ont réduit les problèmes sanitaires majeurs dans la population réfugiée. Les réfugiés séropositifs ont notamment désormais presque tous accès aux traitements antirétroviraux. Plus de 170 sessions éducatives sur le VIH et le SIDA et sur la santé de la procréation ont été organisées, des ateliers d'information, d'éducation et de communication ont touché plus de 20 000 réfugiés et demandeurs d'asile, et plus de 80 000 préservatifs ont été distribués.

Services communautaires : l'UNHCR a aidé quelque 180 enfants réfugiés ayant des besoins particuliers et 85 réfugiés souffrant de graves handicaps et de maladies en phase terminale, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins élémentaires. Une centaine de femmes réfugiées ont été hébergées au foyer de Bonne Espérance, où elles ont bénéficié de formations professionnelles.

Transport et logistique : l'UNHCR a aidé au rapatriement de différents groupes de réfugiés à travers la région.

Contraintes

La principale difficulté en Afrique du Sud vient toujours du nombre élevé de migrants économiques, qui met à mal le système d'asile. Jusqu'à ce que ce problème soit définitivement réglé par la résorption du grand nombre de demandes d'asile en souffrance et une accélération du traitement des nouvelles requêtes, l'impact des activités de l'UNHCR en faveur des réfugiés restera limité.

L'Organisation entend se consacrer davantage au rapatriement des réfugiés vivant en Afrique du Sud mais les efforts qu'elle déploie en ce sens se heurtent au faible intérêt que manifestent pour cette option des populations réfugiées globalement bien intégrées, originaires de pays comme l'Angola et la République démocratique du Congo.

La suspension, en raison de difficultés techniques, du système de cartes à puce pour les réfugiés mis en place par le Gouvernement a considérablement dégradé la situation en termes d'accès aux documents d'identité, l'un des principaux problèmes identifiés lors du lancement de l'initiative d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité.

Informations financières

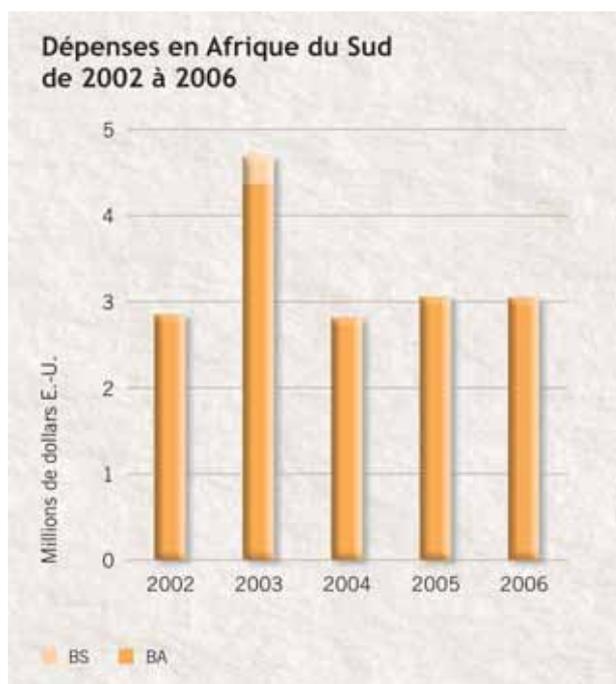
Le budget de l'UNHCR en 2006 était initialement insuffisant pour répondre aux besoins même les plus essentiels du nombre croissant de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le pays. Au total, seulement 10 pour cent environ de la population relevant de la compétence de l'Organisation a bénéficié d'un niveau minimum d'assistance. Les activités qui ont le plus souffert des contraintes budgétaires en 2006 étaient le soutien aux mineurs non accompagnés, l'enseignement primaire, la formation professionnelle, l'assistance d'urgence et l'orientation juridique.

Après une baisse brutale en 2004, du fait du déficit de financement, les dépenses de l'UNHCR en Afrique du Sud sont restées constantes au cours des trois dernières années, alors que la population relevant de sa compétence a doublé. En conséquence, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile qui ont des besoins spécifiques et qui ne reçoivent aucune assistance dans des secteurs vitaux tels que l'assistance d'urgence, l'éducation et les activités génératrices de revenus a considérablement augmenté.



UNHCR/J. Recóben

Les valises montrées sur cette photo ont été peintes dans le cadre d'un projet de thérapie par l'art. Ce projet a également donné lieu à un livre intitulé *Récits de valises - Les enfants réfugiés réclament leur identité*. Par des mots et des dessins, les enfants parlent de leur vie à travers ce livre.



appuyées par 32 personnes (12 fonctionnaires internationaux et 20 collaborateurs nationaux). Les préparatifs en vue d'un renforcement des responsabilités régionales ont débuté car en 2007, le Bureau supervisera également les opérations au Mozambique, au Botswana, en Namibie, au Malawi et au Zimbabwe.

Collaboration avec les partenaires

En Afrique du Sud, l'UNHCR a collaboré avec neuf partenaires d'exécution, parmi lesquels se comptaient deux ONG internationales et quatre ONG nationales. L'Organisation a continué à collaborer étroitement avec certains ministères clés, notamment le ministère de l'Intérieur, et a poursuivi sa coopération avec l'OIM et l'ONUSIDA. L'UNHCR est également demeuré en contact étroit avec plusieurs ONG locales et associations religieuses membres des divers réseaux régionaux d'aide aux réfugiés implantés dans les principales agglomérations d'Afrique du Sud.

Organisation et mise en œuvre

Gestion

En 2006, le Bureau régional de Pretoria a supervisé les opérations menées en Afrique du Sud, au Lesotho, au Swaziland et dans quatre pays de l'Océan Indien, en offrant également un appui technique aux opérations de l'UNHCR au Botswana et en Namibie. En outre, cinq administrateurs régionaux ont apporté leur soutien technique à l'ensemble de la région Afrique australe. Les opérations ont été

Évaluation générale

L'UNHCR a atteint son objectif de promotion de l'autosuffisance des réfugiés, grâce à l'amélioration de l'accès aux services de santé et d'éducation, à la hausse du nombre de réfugiés ayant obtenu des certificats pour solliciter la résidence permanente et au lancement d'une nouvelle initiative de validation des diplômes et des qualifications professionnelles.

En revanche, si des progrès ont été accomplis dans le traitement des demandes d'asile en attente, ils n'ont pas été aussi significatifs qu'on l'espérait. De plus, les procédures accélérées d'examen des nouvelles demandes n'ont pas été mises en place.

L'UNHCR est parvenu à introduire une méthodologie plus participative dans l'élaboration de ses programmes grâce au lancement de sa stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité ; la mise en œuvre d'initiatives efficaces, quoique d'ampleur modeste, pour remédier aux problèmes identifiés en atteste. L'impact de cette approche s'est également traduit par un renforcement de la coopération entre l'UNHCR, les ONG, les organismes gouvernementaux et les réfugiés.

L'UNHCR n'a pas atteint ses objectifs fixés en matière de rapatriement et de réinstallation. La situation socio-économique difficile en Angola, combinée au niveau

d'intégration relativement élevé des réfugiés angolais en Afrique du Sud, a eu pour conséquence un nombre de rapatriements inférieur aux prévisions.

| Partenaires | |
|--|--|
| Partenaires d'exécution | |
| ONG : Bonne Espérance, Centre d'accueil des réfugiés du Cap, <i>Lawyers for Human Rights</i> , <i>Mennonite Central Committee</i> , <i>National Consortium on Refugee Affairs</i> , <i>Planned Parenthood Association of South Africa</i> , <i>Sediba Hope</i> , Service jésuite des réfugiés. | |
| Autres : Antenne d'aide juridique, Université du Cap. | |
| Partenaires opérationnels | |
| Organismes gouvernementaux : ministère du Développement social, ministère de l'Éducation, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé. | |
| Autres : OIM, ONUSIDA. | |

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

| Budget final | Revenu issu des contributions ¹ | Autres fonds disponibles ² | Total fonds disponibles | Total des dépenses |
|--------------|--|---------------------------------------|-------------------------|--------------------|
| 4 179 708 | 48 609 | 3 031 637 | 3 080 246 | 3 047 637 |

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

Rapport financier (dollars E.-U.)

| Ventilation des dépenses | Projets de l'année en cours | Projets des années précédentes |
|--|-----------------------------|---|
| | Budget-programme annuel | Budgets-programmes annuel et supplémentaire |
| Protection, suivi et coordination | 509 363 | 0 |
| Appui opérationnel (aux partenaires) | 810 | 0 |
| Transport et logistique | 124 902 | 0 |
| Sous-total opérationnel | 635 075 | 0 |
| Appui au programme | 2 412 562 | 0 |
| Total des dépenses | 3 047 637 | 0 |
| Annulation sur les dépenses des années précédentes | | (5 639) |
| Versements aux partenaires d'exécution | | |
| Paiements effectués | 0 | 0 |
| Rapports reçus | 0 | 0 |
| Solde | 0 | 0 |
| Rapport des années précédentes | | |
| Versements aux partenaires d'exécution | | |
| Dû au 1 ^{er} janvier | 0 | 0 |
| Rapports reçus | 0 | 0 |
| Remboursés à l'UNHCR | 0 | 0 |
| Ajustements | 0 | 0 |
| Solde | 0 | 0 |